

Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE

2024-

**DECISION DU PRESIDENT**

**N° : DEC-016-2024**

**Objet : SERVICE PEEJ – CONVENTION TRIPARTITE DE STAGE PEDAGOGIQUE EN SITUATION PROFESSIONNELLE – ASSOCIATION AQUITAINE SPORTS POUR TOUS**

Vu le code général des collectivités territoriales,  
Vu les statuts d'Albret Communauté,  
Vu la délibération n°DE-078-2023 du 20 septembre 2023, exécutoire au 26 septembre 2023, portant délégation du Conseil Communautaire au Président de la Communauté de Communes Albret Communauté (CCAC) ;

Considérant le besoin en formation à la Direction d'accueil collectif de mineurs de Madame Alexandra BERTET, affectée au sein du service Petite Enfance Enfance Jeunesse,

Considérant les stages devant se dérouler sur les périodes du 19 février au 1<sup>er</sup> mars 2024 inclus et du 15 avril au 26 avril 2024 inclus,

**DECIDE**

**Article 1** : De signer les conventions tripartites de stages pédagogiques en situation professionnelle devant se dérouler du 19 février au 1<sup>er</sup> mars 2024 inclus et du 15 avril au 26 avril 2024 inclus, entre Albret Communauté, Madame Alexandra BERTET et l'Association Aquitaine Sports pour Tous.

Fait à NERAC le, **12 FEV. 2024**

Le Président,

Alain LORENZELLI



Publié le : **13 FEV 2024**

Le Président,  
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,  
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux, CS 21 490 (9, rue Tastet 33063 Bordeaux) dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage.

En application de l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du conseil communautaire.